

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Muneville-sur-Mer

Présenté le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

gama

zAD

capla

Granville Terre&Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ua2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uj : secteur urbain de jardin

Zone à Urbaniser (AU)

1AUa2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

2. PRESCRIPTIONS

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

Bande de recul le long des axes à grande circulation\* (L.111-6 CU)

Nouvelle construction, non cadastrée

Zoom plan de zonage n°1  
Version pour arrêté